



CLUB DU BARZOI - France

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2011

A remplir lisiblement, et à adresser, accompagné de votre règlement (uniquement à l'ordre du Club du Barzoi) au Trésorier **M. Victor MAROUANI, La Velatte – 03000 BRESSOLLES.**

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. e.mail

Je souhaite adhérer au Club du Barzoi – France, en qualité de :

- Membre "actif" : 35 €
- Membre "soutien" : 45 €
- Membre "bienfaiteur" : à partir de 70 €
- Adhésion "Couple" : 45 € (deux adhérents et une seule revue envoyée)
- Membre résidant hors de France : ajouter 5 €

Ci-joint mon règlement en un chèque d'un montant de €

Je suis parrainé(e) par

Le2011

Signature

☞ FONCTIONS DU CLUB ☛

Le rôle essentiel du Club du Barzoi est de veiller, conformément aux statuts, à la conservation et à l'évolution correcte de la race dont il a la responsabilité, dans le respect du standard. Ses fonctions s'exercent sous la tutelle de la Société Centrale Canine, elle-même agréée par le Ministère de l'Agriculture.

Il vous offre pour votre information plusieurs revues par an (en principe 3 revues d'informations en juin, octobre et janvier).

Chaque année, le Club patronne 6 expositions dites « Spéciales » et organise une exposition de Championnat (Exposition Nationale d'Élevage – ENE) uniquement consacrée aux barzoïs. Il patronne aussi une épreuve de PVL qui est prise en compte pour le Challenge « Philippe MITTERRAND » (Challenge standard/Performance).

Enfin, le Club encourage – au sein de ses délégations – diverses manifestations ou activités, comme des Régionales d'Élevage ou le passage de TAN et de BPV dans le but de valoriser la race.

ETRE MEMBRE DU CLUB

C'EST AUSSI UNE FAÇON D'AIMER VOS BARZOÏS

☞ SIEGE SOCIAL DU CLUB – INFORMATION ☛

9, rue de la Chaussée - 80122 HEUDICOURT
Tel : 03 22 86 68 44 Fax : 03 22 86 77 16
Courriel : club.du.barzoi@wanadoo.fr

☞ RAPPEL DES STATUTS ☛

Les cotisations annuelles sont exigibles :

- * Lors d'une nouvelle adhésion (soit la première année) à la demande d'adhésion, sachant qu'à partir du 1^{er} octobre de l'année considérée, elles sont comptées pour l'année suivante.
- * Pour les renouvellements de cotisation (soit les années suivantes), à partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 31 décembre, quelque soit la date de l'adhésion.

En adhérant au Club du Barzoi, j'accepte sans réserve les statuts et le Règlement intérieur du Club (ceux-ci peuvent vous être remis sur demande au Trésorier du Club. Prière de joindre à cet effet une enveloppe timbrée à vos nom et adresse).

NB : les adhésions au Club du Barzoi, pour être définitivement admises, doivent être entérinées par le Comité.